

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 10 octobre 2013 à 20 h 30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont
Salle du Conseil

L'an 2013, le 10 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René POIRSON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/10/2013. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/10/2013.

Présents : M. René POIRSON, Maire, M. Marcel MICHEL, M. Raymond GENAY, M. Robert SALZEBER, M. Daniel LALLEMANT, M. Jean-Pierre DIDIER, Mme Colette CONTAUX, M. Dominique PIERRE, M. Jean MANSOURI, M. Gérard CUNAT, M. Maurice JOUENNE, M. Christophe GRAVIER, Mme Elisabeth AMET, M. Maurice ROCKLIN,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Michel BUTZ à Mme Elisabeth AMET, M. André LOUIS à M. Robert SALZEBER, M. Jean Marc FANTONI à M. Maurice ROCKLIN,

A été nommé secrétaire : M. Marcel MICHEL

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 29 août 2013 qui lui a été adressé en son temps.

Des observations étant formulées par Monsieur Jouenne, **le compte-rendu a été ainsi modifié** :

3. Gestion et entretien du patrimoine

Les Blés d'or

dans le cadre ~~des offices HLM~~ *de l'OPAC et VOGELIS*

7. Premier bilan de la mandature du Conseil Municipal

A ajouter : *Monsieur Jouenne a demandé un droit de réponse concernant ce bilan*

Ainsi modifié, **le compte-rendu a été adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire poursuit en demandant aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 3 octobre 2013

Aucune objection n'étant formulée, **l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

**DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Droit de préemption urbain

Vente d'un immeuble sis 1295 , rue de Pont appartenant à Mr et Mme Daniel DEMANGEL

Vente d'un immeuble sis 64 rue des Tilleuls appartenant à Mr Mme Jean Paul GERARD

Vente d'un immeuble sis 101 rue des Breuchottes appartenant aux Consorts Jeanjacquot

Vente d'un terrain sis 605 rue de Pont appartenant à Mr Mme Frédéric LAHEURTE

Vente d'un immeuble sis 996 rue de la Plaine appartenant à Mr Mme Roland VALENCELLE

Vente d'un terrain sis lieudit « Chennehé » appartenant à Mr Mme Pascal PETITJEAN

Le conseil n'exerce pas son droit de préemption

Assurances communales

Renégociation des assurances

Signature des contrats suivants avec la CIADE de Colmar

- assurance multirisque des biens de la commune
cotisation annuelle 5 849 €
- assurance protection juridique de la commune
cotisation annuelle 2 000 €
- assurance multirisque de propriétaire non occupant pour les 17 pavillons du Lotissement pour Séniors
« Les Blés d'Or »
cotisation annuelle 588 €
- assurance du véhicule communal de marque Renault Kangoo
cotisation annuelle 462.97 €

AFFAIRES COMMUNALES

1. Ressources Humaines

Création de postes dans les services scolaires

Le conseil à l'unanimité se prononce pour la création d'un poste relatif à l'étude surveillée à raison de deux heures par semaine.

Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat.

Monsieur le Maire expose l'avant projet des nouveaux rythmes scolaires présentés par les directeurs d'écoles.

Prise en compte de la protection sociale complémentaire prévoyance

des agents de la collectivité et de la participation à la mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de gestion des Vosges.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour adhérer à la convention proposée par le Centre de gestion et fixe le montant de la participation communale à 12 € par agent.

2. Finances et Affaires Economiques

Cas de la Radio des Ballons

Compte tenu des difficultés rencontrées le conseil à l'unanimité décide d'annuler le bail en date du 12/09/2011 et de le remplacer par un nouveau mieux adapté à la situation. Les conditions détaillées sont consultables en Mairie. Mr le Maire est dûment mandaté pour en rédiger les termes et le signer.

Admission en non-valeur de titres

Madame le receveur municipal a transmis la liste des titres irrécouvrables du budget du service des eaux. Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, elle sollicite l'admission en non-valeur de ces sommes dues par Mr Georges Muther pour une facture d'eau de 2008. Le Conseil municipal doit prononcer l'admission en non-valeur de ce titre.

Budget du service des eaux : 51,86 €

Le conseil à l'unanimité accepte cette mise en non valeur.

3. Gestion et entretien du patrimoine

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ SUR LA RD 35 CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

Le Département propose de réaliser un aménagement de sécurité sur la RD 35, entre voie verte et carrefour Centre bourg, après signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre celui-ci et la commune de Dommartin les Rt.
(Dossier consultable en Mairie)

La convention a pour objet de fixer les modalités du transfert, par la Commune au Département, de la maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'un aménagement de sécurité sur la RD 35 à Dommartin-lès-Remiremont.

Le coût total de l'opération est estimé à 250 000 € HT. La prestation de maîtrise d'ouvrage, assurée par le Département au titre du présent transfert est effectuée à titre gratuit.

La participation communale s'élève à 118 000 € HT (montant forfaitaire et définitif).

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'accepter la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un aménagement de sécurité sur la RD 35
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents à intervenir dans cette affaire.

Rencontres européennes pour la forêt

Mr le Maire rend compte des interventions faites par la commune concernant :

- les ilots de vieillissement dont celui des Meules (visite organisée)
- la circulation en forêt

Les efforts faits par la commune concernant ces deux points lui ont valu d'être mise à l'honneur en lui confiant cette mission. Ce fut un réel succès. Outre la fierté que Dommartin peut tirer de cette opération, il est plus que probable que des effets de retours financiers surviendront sous peu.

Les Blés d'or

Compte rendu des réunions

Point de situation

Les constructions sont terminées.

Les aménagements extérieurs sont en phase de finition.

Les locataires sont satisfaits de leurs appartements.

Affaires judiciaires en cours

Points de situation :

- Assainissement Vecoux-Dommartin

La fonction (suivi de chantier) assurée par la Sté EGIS lui a été retirée par la commune pour être confiée à un autre partenaire. Pour ce qui concerne le chantier une transaction amiable est en cours entre avocats représentant les parties.

- Zone industrielle
 1. recours en cassation est déclaré irrecevable par le tribunal.
 2. affaire menée par la Commune pour être indemnisée (une audience est prévue le 4 novembre).
 3. la Commune maintenant libre de ses mouvements a entrepris une action visant à faciliter l'implantation d'un centre de formation axé sur l'artisanat ainsi que sur le développement des métiers qui lui sont liés.

- SIVUIS : Procédure d'appel
- Il n'y a pas eu de réplique de la part de l'avocat du SIVUIS.

Travaux sur les réseaux d'eau

Alimentation du secteur des Xaty –Installation d'un surpresseur dans le réservoir de Franould
Réhabilitation et mise à niveau des stations de neutralisation de Clairegoutte et Grande Goutte

Des essais ont été effectués le 10 octobre.

Locations de terrains communaux

Transfert du bail de location de Mme Irène Kaag à l'EARL LES GRANGES DE FRANOULD
Le conseil à l'unanimité donne son accord pour ce transfert.

4. Sport Loisirs et Culture

Conseil Municipal des Enfants

Le samedi 19 octobre aura lieu l'élection du tiers sortant pour 3 enfants nés en 2004.

Conservation et mise en valeur du Patrimoine

- Maison du patrimoine : mise en sécurité
 - Conservation :
- 1) Chemin de croix de l'Eglise : la souscription continue de progresser.
 - 2) Statuettes (classées) : restauration des statuettes en cours.

Bulletin Municipal

Il paraîtra après les élections de façon à ce que la nouvelle majorité puisse se présenter ainsi que faire état de son programme.

Manifestations :

Feu de la Saint Jean, 14 juillet, Week end dédié à la fête Patronale Saint Laurent :

Point de situation

Répartition des subventions et aides en prestations

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la répartition des aides et subventions telles que présentées. La répartition peut être consultable en Mairie.

Concours des Maisons Fleuries

la remise des prix est prévue le vendredi 11 octobre à 18H 30 à la salle des fêtes.

Voici les gagnants :

Madame, Monsieur	JACQUOT	Serge	145 rue des Tilles	1er
Madame, Monsieur	PHILIPPE	Gilbert	10 impasse de la Gravette	2ème
Madame, Monsieur	BERTONI	Hugo	70 impasse de la Gravette	3ème
Madame, Monsieur	MENUGE	Bernard	325 Rue de La Poirie	4ème
Madame, Monsieur	VIRY	Dominique	170 rue des Fontenelles	5ème
Madame	VIRY	Monique	88 rue du Gouot	6ème

5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires

Rythmes Scolaires rentrée 2014

Les parents d'élèves préparent un sondage concernant les orientations à donner à ces modifications.
A la connaissance des résultats une réunion sera programmée entre :

- Les parents
- Les enseignants
- La mairie

Rentrée des classes.

Effectif de l'école élémentaire 101 élèves

Effectif de l'école maternelle 72 élèves

Bilan des travaux d'été effectués dans l'école maternelle :

- Remplacement et isolation de la toiture.
- ravalement des façades
- réaménagement de la cour
- réalisation d'une rampe d'accès handicapés.

6. Gestion Emploi des moyens techniques

Travaux en cours

Il n'y a pas de gros chantiers en cours actuellement.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Communauté de Communes de la Portes des Hautes Vosges (CCPHV)

Le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 24 septembre 2013 est consultable en mairie.

2. Syndicats intercommunaux

Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif.

Demande de retrait.

Communes de : Esleye Bazoilles sur Meuse

Demande d'adhésion.

Communes de : Igney, Darnieulles, Deinvillers, Chatenois et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Goncourt-Hareville les Chanteurs –Bazoilles sur meuse.

Le conseil donne son accord, à l'unanimité, pour ces demandes respectives.

- Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs (SIAHR)

Le compte rendu de la réunion du 25 septembre 2013 est consultable en mairie.

- Syndicat mixte de la Voie Verte de la Moselotte

Communication du rapport d'activités : il est approuvé à l'unanimité par le conseil.

Le compte rendu de la réunion du 24 septembre est consultable en mairie.

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Rapport d'activités 2012

Toute personne souhaitant réaliser des modifications dans son habitation peut consulter gratuitement cet organisme.

AFFAIRES DIVERSES

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Vosges

Dysfonctionnements : une pétition est transmise au Conseil Général.

Les Genévriers du May : demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne réserve pas une suite favorable à la demande faite par le Club concernant une aide pour l'organisation d'un voyage en Lozère.

Compte rendu de la réunion d'information concernant les gens du voyage

qui a eu lieu le 2 octobre au palais de justice d'Epinal entre les autorités judiciaires, préfectorales, de police, de gendarmerie et les Maires.

L'impression d'ensemble ressentie par les Maires est très mitigée. Les Maires se sentent trop souvent seuls et démunis dans leurs actions.

Association de protection de l'environnement de Saint Etienne les Remiremont

Lecture du courrier du 27 septembre. Dommartin est en première ligne (Pont) face aux dangers de cancers clairement exposés.

Le courrier est consultable en Mairie.

Dates des élections en mars 2014

Premier tour le 23 ; éventuel 2ème tour le 30

Bilan de mandat présenté par Mr le Maire lors de la séance du Conseil du 29 août 2013 :

Monsieur Maurice JOUENNE demande que la parole lui soit donnée concernant ce bilan lors d'un prochain conseil.

Mr le Maire rappelle qu'il est le seul décisionnaire en ce qui concerne l'inscription des questions à l'ordre du jour du Conseil.

Ceci dit il indique qu'il donnera suite à la demande de Mr Jouenne pour autant que celui-ci fasse préalablement connaître par écrit la teneur de sa requête.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 10 octobre 2013

Secrétaire M MICHEL